



Le dispositif Duo Coac'H

Parrainage de demandeurs d'emploi
handicapés

Vendredi 25 février 2022
Flash de 9h à 9h30

Handi Pacte Normandie



Le contexte

- Le parrainage est un outil significatif de la mise en œuvre des politiques pour l'emploi et contre toutes les formes de discriminations sur le marché du travail.
- Il relève de l'Instruction Interministérielle N° DGEFP/MIJ/CGET/2016/67 du 8 mars 2016.
- Le parrainage constitue un renforcement de l'accompagnement visant à conforter le jeune ou l'adulte parrainé dans son parcours d'insertion et de recherche d'emploi.
- Il vient consolider l'efficacité de tous les dispositifs d'insertion (Cap emploi, Pôle emploi, Mission Locale...).
- L'action de parrainage visant à faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi, les filleuls doivent avoir un projet professionnel.
- Le parrainage n'est pas un dispositif d'orientation.

Devenez parrain d'un demandeur d'emploi travailleur handicapé

- Pour transmettre votre expérience professionnelle...
- Pour partager votre réseau et faciliter l'accès à l'emploi...
- Pour échanger avec d'autres parrains et filleuls...
- Pour changer les mentalités autour du handicap...
- Pour mieux appréhender l'éco-système du handicap et de l'emploi...
- Pour communiquer sur votre politique handicap et emploi

Durée : 6 mois et 6 rencontres mensuelles minimum

Modalité : signature d'une charte avec le Handi Pacte Normandie





Charte de parrainage : engagements

La marraine / le parrain :

- doit être un guide pour un seul et même filleul,
- accompagne et conseille son filleul dans l'élaboration et la mise en œuvre de son projet professionnel,
- définit un plan d'action avec son filleul et suit sa réalisation,
- et s'engage à être disponible pendant la durée du parrainage (un contact mensuel pendant 6 mois).



Charte de parrainage : engagements

La filleule / le filleul :

- doit être motivé et convaincu de l'utilité du parrainage. De fait, le filleul accepte la présente charte et s'engage dans la durée,
- s'engage à tenir régulièrement informé(e) son parrain ou sa marraine des évolutions concernant ses démarches professionnelles,
- et reste à l'écoute des conseils et respecte les consignes délivrées par son parrain ou sa marraine.



Charte de parrainage : engagements

La marraine / le parrain et la filleule / le filleul :

- s'engagent à respecter les rendez-vous fixés d'un commun accord. Si l'entente entre les deux personnes ne peut s'instaurer, les conditions du parrainage seront réétudiées après information du Handi Pacte,
- échangent leur expérience lors de réunions régulières. L'ensemble s'inscrit dans une démarche d'aide à l'accès au monde du travail.



Charte de parrainage : engagements

Le Handi Pacte Normandie co-organise le parrainage et en assure le suivi en partenariat avec la structure d'accueil (Cap Emploi, Pôle emploi, Mission locale, Université) :

- informe les employeurs sur les objectifs, modalités et bénéfices du parrainage,
- met en relation parrain/marraine et le demandeur d'emploi,
- établit des bilans avec les marraines/parrains et les différents partenaires,
- assure des points réguliers avec les demandeurs d'emploi,
- régule les relations entre filleul(le) et marraine/parrain en cas de difficulté,
- mobilise les demandeurs d'emploi en partenariat avec la structure d'accueil,
- poursuit le suivi des demandeurs d'emploi pendant l'opération de parrainage.



Quelques suggestions

- Relance des personnes du Duoday.
- Possibilité de parrainage par des agents reconnus travailleurs handicapés.
- Possibilité d'ouverture du Duo Coac'H aux étudiants (universités et écoles d'ingénieurs).
- Intégration du dispositif Duo Coac'H dans votre politique RH et handicap.
- La meilleure des formations... « Vis ma vie de conseiller à l'emploi ».
- Dimension RSE (Responsabilité Sociale de l'Entreprise/Employeur).



Quelques précisions



- Les projets du filleul ne concerne pas forcément l'employeur du parrain.
- La première rencontre est privilégiée en présentiel dans les locaux du parrain. Après l'utilisation des moyens de communication est encouragée (zoom, téléphone, mail) = pas trop de formalisme.
- Les « compétences » du parrain :
 - une fibre sociale,
 - un peu d'empathie,
 - une sensibilité au handicap
 - et bien évidemment un goût du contact humain et de l'aide aux personnes...
- Un carnet de suivi sera remis au parrain afin de suivre son accompagnement.





A venir

- Communication interne des employeurs volontaires.
- Envoi des coordonnées des parrains à Handi Pacte Normandie.
- Organisation des rencontres parrains/filleuls.
- Suivi des parrainages par Handi Pacte Normandie et la structure d'accueil.

Votre contact : daniel.bardou2@wanadoo.fr
06 08 43 39 80